



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

Ordre du jour conseil 11 mai 2026

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Adhésion 2026-2027 — Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)
 - 4.2 Adhésion 2026-2027 — Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
 - 4.3 Évaluation de fin de probation au poste de Coordinatrice aux loisirs et à la culture
 - 4.4 Embauche au poste de Commis à l'accueil pour le Site de la Maison de la rivière Maskinongé
 - 4.5 Avis de motion – Projet de règlement 418-2026 (gestion contractuelle)
 - 4.6 Dépôt – Projet de règlement 418-2026
5. **FINANCE**
 - 5.1 Adoption des comptes
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Réparation des fissures sur le territoire
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Avis de motion – Projet de règlement 419-2026 (Gestion du lac Maskinongé)
 - 8.2 Dépôt – Projet de règlement 419-2026
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (avril)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Subvention, embauche et programmation pour le Camp de Jour 2026
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.